



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de la sante

Question écrite n° 13276

Texte de la question

M Marcel Garrouste appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur le financement des comites regionaux d'education pour la sante. Le financement du comite francais est assure a 85 p 100 par le budget de l'Etat dans de bonnes conditions. Il n'en va pas de meme pour les comites regionaux et departementaux qui ne beneficent d'aucune aide de l'Etat : leurs seules ressources proviennent des subventions attribuees par les collectivites locales et les organismes de protection sociale. Bien souvent, les comites regionaux et departementaux ne disposent pas de ressources suffisantes pour avoir un fonctionnement normal. Au niveau des departements, les textes de decentralisations n'ont pas encore precise a qui revient le financement de l'education pour la sante, a l'Etat ou au departement ? Un tel partage des competences est necessaire pour que les comites departementaux disposent du financement qui leur permette de mener a bien leur mission. Outre la creation d'une ligne budgetaire au niveau national pour aider au financement des CDES et CRES, il conviendrait de favoriser la mise en place de conventions d'objectifs et de moyens avec les organismes de securite sociale. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour permettre aux comites regionaux et departementaux de beneficier des ressources qui leur sont necessaires pour mener a bien leur indispensable mission.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale rappelle a l'honorable parlementaire que les comites regionaux et departementaux d'education pour la sante doivent etre le lieu privilegie de rassemblement et de concertation de l'ensemble des structures privees, publiques ou parapubliques concourant a l'education pour la sante. En consequence, le financement des actions menees doit etre multiple et associer notamment l'Etat, les conseils generaux, les organismes de protection sociale, etc. La responsabilite des difficultes financieres dans lesquelles se trouvent aujourd'hui certains comites regionaux et departementaux d'education pour la sante ne saurait donc incomber a part entiere a l'Etat, qui, est tout a fait convaincu du caractere indispensable de l'action menee par ces comites. En effet, devant l'impossibilite pour la medecine curative de faire echec a certains fleaux, l'education pour la sante acquiert aujourd'hui toute sa valeur. Il convient, par son intermediaire, de creer les conditions pour que chacun fasse le necessaire individuellement et collectivement pour rester en bonne sante. L'action menee en ce sens, au niveau national, ne peut avoir qu'un pouvoir de sensibilisation. Les changements de comportements ne sont obtenus que par une action locale menee avec l'adhesion de la population concernee. C'est la le role des comites regionaux et departementaux d'education pour la sante. Conscient de l'importance de la tache devolue a ces comites et des difficultes financieres dans lesquelles ils se trouvent, l'Etat a poursuivi son effort pour les soutenir. Malgre un contexte budgetaire difficile, les credits regionalises de promotion de la sante, qui servent a financer les programmes d'education pour la sante menes notamment par les comites regionaux et departementaux, ont ete maintenus. Dans la circulaire DGS/62/PERI du 8 fevrier dernier, il etait demande aux directions regionales des affaires sanitaires et sociales de soutenir sur ces credits les actions des comites. Une aide materielle importante leur est en outre apportee par le biais des documents qui leur sont fournis gratuitement par le comite francais

d'éducation pour la santé, subventionnée à plus de 85 p 100 par l'Etat. De plus, des 1988, ont été financées par cette association, sous tutelle de mon ministère, quelques actions innovantes menées par les comités. Enfin, en 1989, pour la première fois, une ligne budgétaire a été ouverte au budget de ce comité pour aider à la formation d'éducateurs pour la santé. L'aide ainsi apportée par l'Etat est loin d'être négligeable. Cet effort sera soutenu et si possible amplifié, dans les années à venir afin que tous les comités aient les moyens d'une efficacité accrue.

Données clés

Auteur : [M. Garrouste Marcel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13276

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 1989, page 2317